



AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 019

Le 5 avril 2004

Intervalles de Garantie

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) effectue un suivi régulier des intervalles de garantie (référence : Règle A-7 de la CDCC) et procède à des mises à jour lorsque les circonstances l'exigent.

La CDCC a ainsi décidé d'augmenter l'intervalle de garantie applicable sur les options sur action d'Air Canada Inc. à hauteur de 64%. Ce changement est effectif immédiatement.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter George Kormas, Gestion des Risques, au (514) 871-4949 Ext. 381.

Michel Favreau
Premier Vice-Président et
Chef de la Compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca